

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3094

16 décembre 2011

SOMMAIRE

Advent Kamax Luxembourg	148511	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ..	148466
agri.capital Group S.A.	148510	Lumiere (Lux 1) S. à r.l.	148496
Alema S.A.	148476	Lumiere (Lux 2) S. à r.l.	148497
A.L.G. S.A.	148510	Lux-Chem S.A.	148497
Alianza Iberian Private Equity (Luxem- bourg-Four) S.A.	148472	Mars Group	148475
Anin S.A.	148479	mind. design & interior concepts S.à r.l.	148510
Apalta Holding S.A.	148511	Nobileo S.à r.l.	148497
Apollon Ventures Luxembourg S.à r.l. ..	148501	Novaluxco 1 S.A.	148491
ArthroCare Luxembourg S.à r.l.	148511	Olympus Luxembourg S.A.	148498
Association de gestion de l'Ecole Française de Luxembourg A.s.b.l.	148512	Oriental Arts and Crafts S.à r.l.	148498
Beyla Investments S.A.	148471	Pemik S.A.	148498
Canna Luxembourg S.à r.l.	148512	PhotoTechLuxco 2 S.A.	148479
Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F.	148479	Primigenia S.A.	148498
Core Wireless Licensing S.à r.l.	148472	ProLogis European Finance IX S.à r.l.	148498
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF	148499	Roni Finance S.à r.l.	148497
Farafina Securitization S.A.	148500	Saint Martin Inc. S.A.	148499
Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l. ..	148509	Sankt Anton S.A.	148499
FIL International Property S.à r.l.	148511	Schlossburg Invest S.A., SPF	148499
Homestead S.A.	148471	Société d'Industrie Mécanique S.A.	148512
Homestead S.A.	148475	Sopcor Holding S.A.	148491
Homestead S.A.	148475	Sparflex Diffusion et Participation Interna- tional (SDPI)	148500
Homestead S.A.	148471	Stella International S.A.	148500
Homestead S.A.	148475	Tanzanite S.à r.l.	148500
Homestead S.A.	148475	Taurus Transinvest S.A.	148508
Homestead S.A.	148474	TDK Europe S.A.	148509
Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l.	148476	Telles Holding S.à r.l.	148508
Internationale Handelsunion AG	148476	The PNC Financial Services Holding Lu- xembourg S.à r.l.	148508
iSyntonie S.A.	148510	Tiptop Chaussures S.A.	148496
JGB S.A.	148479	Uvita S.A., SPF	148509
K.M.K. Agroinvestment S.A.	148496	Velcan Energy Luxembourg S.A.	148509
Link Logistics S.A.	148497	Welinkyou S.à.r.l.	148476

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.578.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of November,
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Raymond THILL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 3 November 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euro), represented by 99 (ninety-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding

in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 99 (ninety-nine) ordinary shares and the 1 (one) preferred share have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Capital Investments S.à.r.l., prequalified, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as A managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke Thomson, attorney, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- Mr Philippe Detournay, company director, whose professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- Mr Philippe Jusseau, accountant, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

The proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatre novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et ceder tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ordinaires et la part sociale préférentielle ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Capital Investments S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance, en tant que gérant «A», pour une durée indéterminée:

- M. Michael Duke Thomson, avocat, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Avenue, Suite 1700, USA, Texas, 75204 Dallas;

- M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- M. Philippe Jusseau, comptable, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49656. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155113/289.

(110180817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154136/10.

(110179040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154137/10.

(110179050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Beyla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 11 novembre 2011

La démission de Monsieur Robert REGGIORI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Giovanni LAINATI, juriste, 42, Am Bongert, L-1270 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
BEYLA INVESTMENTS S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2011154282/18.

(110179994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Core Wireless Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.975,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.920.

La Société note la forme correcte de son associé unique MOZOID Technologies Incorporated, qui est une federal corporation et non une distributing corporation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Core Wireless Licensing S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011154303/13.

(110179924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Four) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.178.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the seventh day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public liability company "ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURGFOUR) S.A.", a "société anonyme" established under Luxembourg law, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri ("the Company"),

incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN notary residing in Luxembourg on November 21st 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 403 dated February 23rd 2006, and put into liquidation as of today, following a deed signed before the undersigned notary,

filed with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B 112178.

The meeting was opened at 2.30 p.m. and was presided by Mr Luc SUNNEN, chartered accountant, residing professionally in L-1724 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs. Anne LAUER, employee, residing in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie PIERRU, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed out of which results that the entire share capital is represented at the present meeting.

II. The quorum required by the Luxembourg company law of August 10th, 1915 being reached, the shareholders' meeting may validly decide on the items of the agenda and adopt these items subject to a majority of at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

This having been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded pursuant to its agenda. The agenda of the Extraordinary General Meeting of shareholders is the following:

- 1.- Approval of the liquidator's report and the report thereon issued by the Commissaire to the liquidation.
- 2.- Discharge to be given to the liquidator and to the Commissaire to the liquidation.
- 3.- Discharge to be given to the members of the Board of Directors and to the statutory auditors.
- 4.- Indication of the place where the Company's books and corporate records shall be kept for 5 years.
- 5.- Miscellaneous

Having taken knowledge of the agenda, the General Meeting adopts the following resolutions by a unanimous vote of the shareholders present or represented.

First resolution

The Company's General Meeting of shareholders, having reviewed the liquidator's report issued to them and the report thereon issued by the Commissaire to the liquidation, both tabled at the meeting, RESOLVES that:

(i) the liquidation report issued by the Company's liquidator and the report thereon issued by the Commissaire to the liquidation be, and each of them hereby is adopted and approved; and that

(ii) DMS & Associés S.à r.l. and AbaCab S.à r.l. be, and each of them hereby is granted discharge from their duties as liquidator and Commissaire to the liquidation of the Company respectively.

Second resolution

The liquidation of the Company being consequently closed, the General Meeting RESOLVES further that the Company's books and corporate records shall be kept for a period of five year from the date of liquidation at the registered office of DMS & Associés S.à r.l.

Third resolution

The General Meeting RESOLVES finally to grant full and entire discharge to the Company's Directors and statutory auditor for the execution of their respective mandates up to this date.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.45 p.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,000.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that, at the request of the persons appearing, named above, this deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le sept novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALIANZA IBERIAN PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG-FOUR) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri (ci-après «la Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg le 21 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 403 du 23 février 2006, mise en liquidation suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date d'aujourd'hui,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 112178.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Anne LAUER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence demeurera jointe à l'original du présent acte et sera enregistrée avec celui-ci dont il ressort que l'intégralité des actions est représentée.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées «ne varietur» par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

II. Le quorum requis par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 étant atteint, l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour et adopter ces points à une majorité des deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

Après que ce qui précède ait été établi par la Présidente et constaté par les participants à l'assemblée, l'assemblée a procédé selon l'ordre du jour repris ci-avant.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est le suivant:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur et du rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur et au Commissaire à la liquidation.
- 3.- Décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 5.- Divers

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Première résolution

L'Assemblée Générale, ayant pris connaissance du rapport du liquidateur établi à leur intention et du rapport du Commissaire à la liquidation, tous deux remis en séance, décide

- (i) d'adopter et d'approuver lesdits rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation et
- (ii) de donner quitus de leur gestion à chacun de DMS & Associés S.à r.l. et AbaCab S.à.r.l., en tant que respectivement liquidateur et Commissaire à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

La liquidation de la Société étant par conséquent clôturée, l'Assemblée Générale décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation au siège social de DMS&Associés S.à r.l.

Troisième résolution

Enfin, l'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé:, L. SUNNEN, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49533. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154814/130.

(110180969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154138/10.

(110179052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154139/10.

(110179055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Mars Group, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 46.137.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue au siège social de la société le 7 novembre 2011 à 10 heures

L'Assemblée constate que le mandat des membres du conseil de surveillance a expiré le 18 décembre 2009.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des membres du conseil de surveillance à partir du 18 décembre 2009.

Sont renommés membres du conseil de surveillance:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Mme Danièle Marie-Thérèse Mars, Administrateur de société Mars & Co (France), avec adresse personnelle au 43, avenue du Maréchal Fayolle, 75016 Paris, France;
- M. Jacques Audibet, employé privé, avec adresse personnelle au 3, rue d'Aywaille, 92700 Colombes, France.

Le mandat des membres du conseil de surveillance prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011155919/22.

(110181479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154140/10.

(110179057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Homestead S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154141/10.

(110179062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Internationale Handelsunion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.713.

Der Sitz der Gesellschaft
"INTERNATIONALE HANDELSUNION S.A."

ist:

11 A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

INTERNATIONALE HANDELSUNION S.A
Unterschrift

Référence de publication: 2011154142/14.

(110179217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Intelsat (Luxembourg) Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.304.

Complémentaire au dépôt du bilan au 31.12.2010 déposé le 31.10.2011 sous le no L 110172986.04 et L110172986.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154144/11.

(110179131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Alema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154223/9.

(110180204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 164.534.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trois novembre

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Lambert Joseph JAKOBS, employé, né le 17 mai 1969 à Malmédy (B) et demeurant à B-4783 Saint-Vith, Galhausen 20F ici représenté par Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 12 octobre 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

2) Monsieur Alfred Lambert JAKOBS, couvreur, né le 1^{er} novembre 1960 à Burg Reuland (B) et demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 93B, Hauptstrasse,

3) La société à responsabilité limitée SMC (Sales Management Consulting) (matricule 1996 24 02 073), établie et ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101.527, représentée par son gérant Monsieur André BERTRAND, gérant, né à Saint Vith (Belgique) le 30 avril 1966, demeurant à D-54634 Bitburg, 1, Lucas Cranach Strasse

4) Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, employé, né le 1^{er} juillet 1977 à Verviers (B) et demeurant à B-4802 Heusy, Avenue de Ningloheid 57

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "WELINKYOU S.à.r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Weiswampach.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet:

- le référencement de site Web (internet), ainsi que la création et l'hébergement de site internet;
- les prestations de services dans le domaine de la publicité et de la communication en général;
- la conception, la gestion, la commercialisation, la réalisation et le conseil dans les domaines de la communication sur tous supports et de l'Internet;
- le commerce électronique et la régie publicitaire pour ses propres sites internet et ceux de tiers;
- l'import et export de marchandises;
- la conception et la mise en place et la réalisation de commerce électronique pour tous types de marchandises.

Elle pourra faire généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises, sociétés ou associations ou entreprises ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de ses activités.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Lambert Joseph JAKOBS	26
Alfred Lambert JAKOBS	25
SMC Sàrl	25
Xavier DOUTRELEPONT	24
Total:	100

Art. 6. Les parts peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, au conjoint du cédant ou du testateur, aux ascendants ou descendants en ligne directe des associés.

Tout associé qui voudra céder ses parts entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine de nullité, obtenir l'agrément de la moitié au moins des associés, possédant les trois quarts au moins des parts sociales, déduction faite des parts dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à la gérance, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom, prénoms, profession, domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre de parts dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les huit jours de la réception de cette lettre, la gérance en transmet la teneur, par pli recommandé, à chacun des associés.

Dans le mois de cette notification par la gérance, les autres associés peuvent exercer un droit de préemption au prorata des parts sociales qu'ils possèdent dans la société. Le droit de préemption dont certains associés ne feraient pas usage, accroît au droit de préemption des associés qui en font usage, toujours au prorata des parts dont ils sont déjà propriétaires.

En cas de silence d'un associé, il est présumé refuser l'offre.

En cas d'exercice du droit de préemption, les parts sont acquises au prix proposé par le cédant sur base de leur valeur intrinsèque aux derniers comptes annuels approuvés par l'assemblée générale, en y ajoutant la valeur du fonds de commerce à déterminer entre les parties. Des experts tiers pourront être appelés afin de déterminer la valeur du fonds de commerce.

L'associé qui se porte acquéreur des parts d'un autre associé, en application des alinéas précédents, en paie le prix dans un délai de trente jours.

Les notifications faites en exécution du présent article sont faites par lettres recommandées à la poste, les délais commençant à courir à partir de la date d'expédition de la lettre, apposée sur le récépissé de la recommandation postale.

Les lettres peuvent être valablement adressées aux associés à la dernière adresse connue de la société.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800 euros.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement du fait que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre de gérant et fixé à un;
- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, employé, né le 1^{er} juillet 1977 à Verviers (B) et demeurant à B-4802 Heusy, Avenue de Ningloheid 57

- La société sera valablement engagée pour toute opération inférieure à 10.000 € par la signature individuelle du gérant. Toute opération égale ou supérieure à 10.000 € nécessitera les signatures conjointes du gérant et de deux associés dont la participation individuelle est égale ou supérieure à 25 %;

- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

DONT ACTE. Fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Xavier DOUTRELEPONT, Alfred JAKOBS, André BERTRAND, Pierre PROBST.

- Enregistré à Diekirch, Le 4 novembre 2011. Relation: DIE/2011/10568. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154009/134.

(110179385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Anin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 61.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154233/9.

(110179546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

JGB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154145/10.

(110179299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Compagnie Financière de l'Estérel S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.825.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2011

1. La société A&C Management Services Sàrl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de M. Marc Besch démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour Compagnie Financière de l'Estérel S.A., SPF

Société Anonyme-Société de Gestion de Patrimoine Familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011154300/18.

(110179496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

PhotoTechLuxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.216.

In the year two thousand and eleven, on the twenty fifth day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

PhotoTechLuxco 1 S.A., a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.177 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of PhotoTechLuxco 2 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420

Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, published in the Mémorial number 2560 of 21 October 2011, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 163.216, represented by Mr Simon BARNES, private employee, residing in Luxembourg, acting in his capacity as director of the Sole Shareholder and binding the Sole Shareholder by his sole signature.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all thirty-six thousand (36,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Reduction of the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of one Euro (EUR 1) to ten Euro-cents (EUR 0.1) so that the issued share capital of thirty-six thousand Euros (EUR 36,000) is represented by three hundred sixty thousand (360,000) shares; issue of the shares resulting from the split;

2) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million two hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,248,990.-) so as to bring it from its current amount of thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) to seventy-five million two hundred eighty-four thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,284,990.-) by the issue of a total of seven hundred fifty-two million four hundred eighty nine thousand nine hundred (752,489,900) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1), for a total subscription price of seventy-five million two hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,248,990.); subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder of the Company; consequential amendment of the articles.

3) Creation of an authorised share capital of one hundred fifty-eight million three hundred fourteen thousand eight hundred and ninety-eight Euros (EUR 158,314,898.-) (excluding the currently issued share capital) upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Report"), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares within the limits of the authorized share capital and the provisions of the Report and determination of the validity period of the authorized share capital, for a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of such authorized share capital; acknowledgment of the Report.

4) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth above (substantially in the form attached to the proxy for this decision).

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares issued by the Company from its current amount of one Euro (EUR 1.-) to ten Eurocents (EUR 0.1)) and split each share in issue of the Company into ten (10) shares each with a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1) so that the issued share capital of thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) is represented by three hundred sixty thousand (360,000) shares and to issue the shares resulting from the split.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million two hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,248,990.-) so as to bring it from its current amount of thirty-six thousand Euros (EUR 36,000.-) to seventy-five million two hundred eighty-four thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,284,990.-) by the issue of a total of seven hundred fifty-two million four hundred eighty-nine thousand and nine hundred (752,489,900) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of ten Euro-cents (EUR 0.1), for a total subscription price of seventy-five million two hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,248,990.-).

Thereupon, the Sole Shareholder represented by Mr Simon BARNES, aforementioned, subscribed to all the New Shares and paid the total aggregate subscription price of seventy-five million two hundred forty-eight thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,248,990.-) in cash. Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to create an authorized share capital of the Company of an amount of one hundred fifty-eight million three hundred fourteen thousand eight hundred and ninety-eight Euros (EUR 158,314,898.-) (excluding the subscribed share capital) represented by one billion five hundred eighty-three million one hundred forty-eight thousand nine hundred and eighty (1,583,148,980) shares, while waiving, suppressing or limiting and authorising the board of directors to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders as provided for by the

law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”) for any issue of shares in accordance with the report issued by the board of directors, dated 25 October 2011 pursuant to article 32-3 (5) of the Law (the “Report”).

The Sole Shareholder acknowledged and approved the Report. The Sole Shareholder resolved that the authorised share capital shall have a validity period of a period starting on the date of the present meeting and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Mémorial of the minutes of the general meeting of shareholders having decided the creation of the authorized share capital.

Fourth resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and to make such further amendments as set forth in such articles, as set forth below:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a “société anonyme”, under the name of “PhotoTechLuxco 2 S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may, subject to prior consent of the pledgee under any pledge agreement which may be in existence over the shares or convertible bonds in issue in the Company, be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and proceed to the private or public issue of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Capital - Shares and Share certificates - Other securities.

Art. 5.1. Share Capital. The issued capital of the Company is set at seventy-five million two hundred eighty-four thousand nine hundred and ninety Euros (EUR 75,284,990.-) divided into seven hundred fifty-two million eight hundred forty-nine thousand and nine hundred (752,849,900) shares with a nominal value of ten euro-cents (EUR 0.1) per share.

Shares will be in registered form and may not be converted into bearer shares. All securities or instruments issued by the Company shall be in registered form only and may not be converted into securities or instruments in bearer form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholders.

Art. 5.2. Transfer of shares. Transfers of shares or other instruments may be subject to restrictions as may be provided in a shareholders agreement which may be in place from time to time. Further restrictions or limitations may result from tag along or drag along provisions which may result from shareholders’ agreement pertaining to the Company (which may be existing from time to time).

The Company refuses to record any transfer operated in violation of the transfer restrictions which may exist from time to time.

Transfers of shares shall be effected by an inscription of the register of shareholders of the Company upon delivery of the certificate or certificates issued in relation to the shares to the Company along with an instrument of transfer

satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 5.3. Authorised capital. The authorised un-issued share capital of the Company is fixed at one hundred fifty-eight million three hundred fourteen thousand eight hundred and ninety-eight Euros (EUR 158,314,898.-) consisting of additional one billion five hundred eighty-three million one hundred forty-eight thousand nine hundred and eighty (1,583,148,980) shares, each with a nominal value of ten Euro-cents (€ 0.1) each.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on 25 October 2011 and ending on the fifth anniversary of the publication in the Mémorial of the shareholder meeting of 25 October 2011 having created the authorised share capital, (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) or instruments convertible into shares or giving right to shares within the authorised share capital. The board of directors is authorised to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of existing shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares or instruments convertible into shares or giving right to shares within the authorised capital and subject to the report drawn by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the Law.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

Art. 5.4. Voting rights. Each share shall carry one vote

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, in accordance with the relevant pledge agreement entered into over the shares of the Company, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of directors to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, and to propose and adopt resolutions in written form (to the extent permitted by law). Any such pledge agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights shall be given effect to by the Company. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, to the extent provided for in any pledge agreement entered into over the shares of the Company, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any meeting of the shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. To the extent required under any pledge agreement which may be existing over the shares in issue in the Company, copies of the notice, including the agenda of the meeting shall be sent to the pledgee.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. For so long as there exists a pledge over the shares in the Company and to the extent required for in such pledge agreement, a copy of the agenda of the meeting shall be provided to the pledgee.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 31 May of each year at 6:00 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2013.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. Other meetings of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the respective notice of meeting. They shall be held at the time specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of maximum ten (10) members who need not be shareholders of the Company, provided that at all times a Majority of board members shall have their professional or private residence in Luxembourg. For the purposes of the preceding sentence a “Majority” shall mean a majority of board members calculated by reference to the place of professional or private residence of each of the directors. Directors privately or professionally resident in different countries are to be considered separately for the purpose of the Majority calculation.

The directors shall be elected by the shareholders at any general meeting of shareholders or, as the case may be, by decision of the sole shareholder of the Company, for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder of the Company, may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder (s).

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors will choose from among its members a chairman and, a secretary who need not be a director who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by any one director at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. Any meeting of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. If and for so long that a pledge is existing over the shares of the Company, the pledgee shall on or about the date of the relevant board meeting be informed of the date and place of any such board meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. Each director may only represent one director at any meeting of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and

to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman (or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting), and by the secretary.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the single signature of any director of the Company and in case different classes of directors are appointed, by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the shareholders for a period ending at the date they decided.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2012.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 20. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares in the Company, the Company shall exist as a single sole shareholder Company and the single shareholder shall exercise the powers reserved to the general meetings.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at six thousand seven hundred Euro (6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et cinquième jour du mois d'octobre.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

PhotoTechLuxco 1 S.A., une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»)], et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.177, Actionnaire Unique», étant l'actionnaire unique de PhotoTechLuxco 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, publié au Mémorial numéro 2560 du 21 octobre 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.216, représentée par Monsieur Simon BARNES, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur de l'Actionnaire Unique et engageant l'Actionnaire Unique par sa seule signature.

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les trente-six mille (36.000) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend par la présente des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1. Réduction de la valeur nominale des actions émises par la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) à dix centimes d'euro (EUR 0,1) de façon à ce que le capital social émis de la Société d'un montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) soit divisé en trois cents soixante mille (360.000) actions; émission des actions résultant de la division .

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze millions deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.248.990,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.284.990,-) par l'émission d'un total de sept cent cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent (752.489.900) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1), pour un prix total de souscription de soixante-quinze millions deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.248.990,-); souscription des Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription par l'Actionnaire Unique de la Société en espèces; modification subséquente des statuts;

3. Création d'un capital social autorisé de cent cinquante huit millions trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 158.314.898,-) (excluant le capital social actuellement émis) selon les termes et conditions déterminés dans le rapport émis par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (le «Rapport»>) et autorisation au conseil d'administration de limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour l'émission d'actions dans la limite du capital social autorisé et aux dispositions du Rapport et détermination de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création de ce capital social autorisé, prise de connaissance du Rapport.

4. Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions susvisées et faire les autres modifications susmentionnées (substantiellement dans la forme telle qu'annexée à la procuration de la présente décision).

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire la valeur nominale des actions émises par la Société de son montant actuel d'un euro (EUR 1 à dix centimes d'euro (EUR 0,1) et de diviser chaque action émise par la Société en dix (10) actions ayant une valeur de dix centimes (EUR 0,1) chacune de façon à ce que le capital social émis de la Société d'un montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) sera divisé en trois cents soixante mille (360.000) actions et d'émettre les actions résultant de la division .

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze millions deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.248.990,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) à soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.284.990,-) par l'émission d'un total de sept cent cinquante-deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent (752.849.900) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,1), pour un prix total de souscription de soixante-quinze millions deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.248.990,-).

A la suite de quoi, l'Actionnaire Unique, représentée par Monsieur Simon BARNES, prénommé, a souscrit à toutes les Nouvelles Actions et a payé le prix total de souscription de soixante-quinze millions deux cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.248.990,-) en espèces. Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de créer un capital social autorisé de cent cinquante-huit millions trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix huit euros (EUR 158.314.898,-) (excluant le capital social actuellement émis) représenté par un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt (1.583.148.980) actions, tout en renonçant à, supprimant ou limitant et en autorisant le conseil d'administration à renoncer à, limiter ou supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») pour l'émission d'actions en conformité avec le rapport émis par le conseil d'administration daté du 25 octobre 2011 conformément à l'article 32-3(5) de la Loi (le «Rapport»).

L'Actionnaire Unique a pris acte et a approuvé le Rapport. L'Actionnaire Unique a décidé que le capital social autorisé aura une période de validité commençant le jour de la présente assemblée et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la création du capital social autorisé.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société de sorte à prendre en compte les résolutions ci-dessus et d'effectuer les modifications complémentaires telles que décrites dans les statuts, tel qu'indiqué ci-dessous:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «PhotoTechLuxco 2 S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des présents statuts, conformément à l'Article 18 ci-après.

Art. 3 - Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux dans le Grand Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra, sous réserve d'obtenir le consentement préalable de l'agent des sûretés sous tout contrat de nantissement qui pourrait exister sur les actions émises par la Société, transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'actions - Autres valeurs mobilières.

Art. 5.1. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 75.284.990,-) représenté par sept cent cinquante-deux millions huit cent quarante-neuf mille neuf cent (752.849.900) actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1) chacune .

Les actions seront sous forme nominative et ne pourront pas être converties en actions au porteur. Toutes les valeurs mobilières ou tous les instruments émis par la Société ne seront émis que sous forme nominative et ne pourront pas être convertis en valeurs mobilières ou en instruments au porteur.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions peuvent être remis aux actionnaires.

Art. 5.2. Transfert des actions. Les transferts des actions ou des autres instruments peuvent être soumis aux restrictions résultant d'un pacte d'actionnaires tel qu'il peut être mis en place au cours du temps. Des restrictions et des limitations additionnelles peuvent résulter de dispositions concernant les droits de sortie conjointe (tag along, drag along) qui peuvent résulter d'un pacte d'actionnaires applicable à la Société (tel qu'il peut exister au cours du temps).

La Société refusera toute inscription d'un transfert opéré en violation des restrictions au transfert telles qu'elles peuvent exister au cours du temps.

Les transferts d'actions se feront par une inscription au registre des actionnaires de la Société sur la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les actions à la Société accompagné d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre des actionnaires, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 5.3. Capital autorisé. Le capital social autorisé non-émis de la Société est fixé à cent cinquante-huit millions trois cent quatorze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 158.314.898,-) représenté par un milliard cinq cent quatre-vingt-trois millions cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt (1.583.148.980) actions, chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,1).

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra de temps à autre, durant la période commençant le 25 octobre 2011 et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date de 25 octobre 2011 ayant décidé la création du capital autorisé (sans préjudice de toute extension), augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions existantes ou en créant de nouvelles classes) ou des instruments convertibles en actions ou donnant droit à des actions dans la limite du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans la mesure où il l'estime nécessaire pour toute émission ou toute émission d'actions ou d'instruments convertibles en actions ou donnant droit à des actions dans la limite du capital autorisé et sous réserve du rapport rédigé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi.

Chaque fois que le conseil d'administration agira pour rendre effective entièrement ou partiellement l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les précédentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra prendre et autoriser toute étape nécessaire dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi.

Art. 5.4. Droits de vote. Chaque action donne droit à une voix.

En vertu de l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux actions peuvent être exercés par toute personne bénéficiaire du gage sur les actions sous réserve de, et conformément au contrat de gage concerné. Une telle personne peut également, conformément au contrat de gage concerné qui conclut sur les actions émises par la Société, exercer tous les droits de l'actionnaire concerné en relation avec la convocation d'une assemblée des actionnaires ou l'adoption de résolutions des actionnaires, y compris, afin d'éviter tout doute, le droit de demander au conseil d'administration de convoquer une assemblée des actionnaires, de demander l'ajout de

points à l'ordre du jour et de proposer et adopter des résolutions écrites (dans la mesure permise par la loi). La Société devra donner effet à un tel accord entre un actionnaire et un créancier gagiste régissant les droits ci-dessus qui lui ont été notifiés. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits ci-dessus, toujours conformément au contrat de gage concerné conclu sur les actions émises par la Société, toute décision ne sera valablement adoptée que conformément aux dispositions ci-dessus.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des présents statuts tel que prévu dans l'article 18 ci-dessous.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée des actionnaires sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts. Dans la mesure requise en vertu de tout contrat de nantissement qui existerait sur les actions émises dans la Société, une copie de l'ordre du jour de la réunion sera envoyée au créancier-gagiste.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par vidéoconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables. Tant qu'il existe un nantissement sur les actions dans la Société et dans la mesure requise en vertu de tout contrat de nantissement afférent, une copie de l'ordre du jour de la réunion sera remise au créancier-gagiste.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trente et un du mois de mai de chaque année à 18:00 heures (heure du Luxembourg) et pour la première fois en 2013.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Elles se tiendront à l'heure fixée dans l'avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de maximum dix (10) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, dont la Majorité devra avoir sa résidence professionnelle ou privée au Luxembourg. Par rapport à la phrase précédente, la «Majorité» signifie une majorité au sein du conseil d'administration calculée par référence au lieu de la résidence professionnelle ou privée de chacun des administrateurs. Les administrateurs résidant professionnellement ou à titre privé dans des pays différents seront considérés séparément pour les besoins du calcul de la Majorité.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par décision de l'actionnaire unique de la Société, pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique de la Société peut décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'(des) actionnaire(s).

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation de tout administrateur au siège social de la Société ou à un autre endroit à Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation. Toute réunion du conseil d'administration sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

Le président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Si, et tant qu'il existe un nantissement sur les actions de la Société le créancier gagiste devra être informé de la date et du lieu de la réunion du conseil d'administration au cours du jour de cette réunion.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Chaque administrateur ne pourra représenter qu'un seul administrateur durant toute réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des actionnaires a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B) toute résolution du conseil d'administration ne peut être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui peuvent être représentés).

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires initiée à partir de Luxembourg permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut en toutes circonstances, passer des résolutions par voie circulaire en exprimant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'entièreté constituera le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président (ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion), ainsi que par le secrétaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tout membre ou tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la seule signature d'un administrateur de la Société et, au cas où des administrateurs de classes différentes ont été nommés, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par les actionnaires pour une période se terminant à la date qu'ils décident.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Art. 20. Actionnaire unique. Si, et aussi longtemps qu'un actionnaire réunit toutes les actions de la Société entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle et l'actionnaire unique exercera tous les pouvoirs réservés aux assemblées générales.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Barnes, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 octobre 2011. Relation: RED/2011/2263. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151397/630.

(110176299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Sopcor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.162.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011154177/12.

(110179158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.762.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Rammerich), Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

AXA LBO FUND IV FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of NOVALUXCO 1 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 949 of 10 May 2011, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158.762, represented by Ms Jennifer FERRAND, private employee, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 25 October 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 March 2011 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1447 of 1st July 2011.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all forty-three million six hundred and fifty-four thousands (43,654,000.-) shares in issue in the Company, composed of:

4,365,400 Class A Shares,

4,365,400 Class B Shares,

4,365,400 Class C Shares,

4,365,400 Class D Shares,

4,365,400 Class E Shares,

4,365,400 Class F Shares,

4,365,400 Class G Shares,

4,365,400 Class H Shares,

4,365,400 Class I Shares, and

4,365,400 Class J Shares,

2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

1) Increase of the issued share capital of the Company as described below:

(i) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) so as to bring it from its current amount of forty-three million six hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 43,654,000.-) to forty-eight million six hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 48,654,000.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) new shares (being five hundred thousand (500,000) in each of classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of (one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-); and

(ii) Subscription by the Sole Shareholder to all the New Shares and payment of the subscription price in cash;

2) Increase of the current authorised share capital of the Company so as to bring it from its current amount of sixty-five million forty-six thousand Euros (EUR 65,046,000.-) to seventy-two million five hundred forty thousand Euros

(EUR 72,546,000.-), (excluding the currently issued share capital), upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Report"), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing sole shareholder for the issue of shares (irrespective of class) within the limits of such new authorized share capital and the provisions of the Report and extension of the validity period of the authorised share capital, for a period starting on the date of the sole shareholder's resolutions approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the sole shareholder's resolution having decided the increase of the authorized share capital; acknowledgment of the Report; and

3) Consequential amendment of article 5.1 and 5.4 of the articles of incorporation of the Company so as to provide for the new issued share capital amount and new authorized share capital of the Company, to read as follows:

Art. 5.1. Share capital amount and Allotment. The issued share capital of the Company is set at forty-eight million six hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 48,654,000.-) divided into a total of forty-eight million six hundred and fifty-four thousand (48,654,000) shares (the "Shares") divided into classes as follows:

- 4,865,400 Class A Shares,
- 4,865,400 Class B Shares,
- 4,865,400 Class C Shares,
- 4,865,400 Class D Shares,
- 4,865,400 Class E Shares,
- 4,865,400 Class F Shares,
- 4,865,400 Class G Shares,
- 4,865,400 Class H Shares,
- 4,865,400 Class I Shares, and
- 4,865,400 Class J Shares,

each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 5.4. Authorised capital. The authorised capital of the Company is fixed at seventy-two million five hundred forty-six thousand Euros (EUR 72,546,000.-) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional seventy-two million five hundred forty-six thousand (72,546,000) shares (of either class), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the sole shareholder's resolutions of 27 October 2011 approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the sole shareholder's resolution having decided the increase of the authorized share capital, (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of existing shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital and subject to the report drawn by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the Law.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law.

After the foregoing was approved by the appearing parties, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) so as to bring it from its current amount of forty-three million six hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 43,654,000.-) to forty-eight million six hundred and fifty-four thousand Euros (EUR 48,654,000.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) new shares (being five hundred thousand (500,000) new shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J) (the "New Shares"), each of a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Thereupon, the Sole Shareholder acknowledged that it subscribed to all the New Shares so issued as set out in this resolution and paid the total aggregate subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged the report dated 26 October 2011 issued by the board of directors (the "Report") pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder, on the basis of the Report, resolved to increase the current authorised share capital of the Company so as to bring it from its current amount of sixty-five million forty-six thousand Euros (EUR 65,046,000.-) to seventy-two million five hundred forty-six thousand Euros (EUR 72,546,000.-), (excluding the subscribed share capital) represented by seventy-two million five hundred forty-six thousand (72,546,000) shares (of either irrespective of class), while waiving, suppressing or limiting and authorising the board of directors to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders pertaining to such new authorised share capital as provided for by the Law for any issue of shares in accordance with the Report .

The Sole Shareholder resolved to extend the validity period of the authorised share capital and therefore that the new authorised share capital shall have a validity period of a period starting on the date of the sole shareholder's resolutions approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the sole shareholder's resolutions having decided the increase of the authorized share capital.

Third resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5.1 and 5.4 of the articles of incorporation as set out in agenda item 3.

The Sole Shareholder then resolved to give power to any director of the company (as appointed from time to time), with full power of substitution, to carry out any formalities required for the implementation of the above resolutions, including any filing or registration formalities in any appropriate register and with any relevant Luxembourg authorities or other.

There being no further item on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surnames, first names, civil status and residences, the said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Rammerich), Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu

AXA LBO FUND IV FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, un société de droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, et immatriculé auprès du Registre de

Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 403 201 882 (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de NOVALUXCO 1 S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné daté du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 949 du 10 mai 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.762, représentée par Melle Jennifer FERRAND, employée privée, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 25 octobre 2011 (qui restera annexée au présent acte aux fins d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mars 2011 aux termes d'un acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1447 du 1^{er} juillet 2011.

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient la totalité des quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille (43.654.000) actions émises dans la Société divisées comme suit:

- 4.365.400 Actions de Classe A,
- 4.365.400 Actions de Classe B,
- 4.365.400 Actions de Classe C,

4.365.400 Action de Classe D,
4.365.400 Actions de Classe E,
4.365.400 Actions de Classe F,
4.365.400 Actions de Classe G,
4.365.400 Actions de Classe H,
4.365.400 Actions de Classe I, et
4.365.400 Actions de Classe J,

2. L'Actionnaire Unique prend, par la présente, des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social émis de la Société, tel que décrit ci-dessous:

(i) Augmentation du capital social mis de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) de sorte à le porter de son montant actuel de quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille euros (EUR 43.654.000,-) à quarante-huit millions six cent cinquante-quatre mille euros (EUR 48.654.000,-) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) d'actions nouvelles (à savoir cinq cent mille (500.000) dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), pour un montant de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-); et

(ii) Souscription par l'Actionnaire Unique à toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces;

2) Augmentation du capital social autorisé actuel de la Société afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (EUR 65.046.000,-) à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-), (à l'exclusion du capital social actuellement émis), selon les termes et conditions tels que fixés dans le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport»), et autorisation au conseil d'administration de limiter ou de supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour l'émission d'actions (indépendamment de la classe) dans les limites du nouveau capital social autorisé et en vertu des dispositions du Rapport et extension de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé; prise de connaissance du Rapport; et

3) Modification conséquente des articles 5.1 et 5.4 des statuts de la Société afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis et le nouveau capital social autorisé de la Société tel qu'indiqué ci-dessous:

« **Art. 5.1. Capital social et Attribution.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-huit millions six cent cinquante-quatre mille euros (EUR 48.654.000,-) représenté par quarante-huit millions six cent cinquante-quatre mille (48.654.000) actions (les «Actions») divisées en classes comme suit:

4.865.400 actions de classe A,
4.865.400 Actions de Classe B,
4.865.400 Actions de Classe C,
4.865.400 Actions de Classe D,
4.865.400 Actions de Classe E,
4.865.400 Actions de Classe F,
4.865.400 Actions de Classe G,
4.865.400 Actions de Classe H,
4.865.400 Actions de Classe I, et
4.865.400 Actions de Classe J,

chaque Action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Art. 5.4. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-) représenté par soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille (72.546.000) actions supplémentaires (indépendamment de la classe), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra de temps à autre, durant la période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique du 27 octobre 2011 approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé (sans préjudice de toute extension) augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions existantes ou en créant de nouvelles classes d'actions) dans les limites du capital social autorisé. Le

conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans la mesure où il l'estime nécessaire pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans les limites du capital autorisé et sous réserve du rapport rédigé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la Loi.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de manière à rendre effective, entièrement ou partiellement, l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les précédentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra prendre et autoriser toute mesure nécessaire dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ladite modification conformément à la loi.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions six cent cinquante-quatre mille euros (EUR 43.654.000,-) à quarante-huit millions six cent cinquante-quatre mille euros (EUR 48.654.000,-) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) de nouvelles actions (c'est-à-dire cinq-cent-mille (500.000) nouvelles actions dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J) (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), pour un prix total de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

À la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a reconnu qu'il a souscrit à toutes les Nouvelles Actions ainsi émises tel qu'indiqué dans cette résolution et a payé le prix total de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) en espèces.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a pris connaissance du rapport date du 26 octobre 2011 établi par le conseil d'administration (le «Rapport») en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Unique, sur base du Rapport, a décidé d'augmenter le capital social autorisé actuel de la Société afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (EUR 65.046.000,-) à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-), (à l'exclusion du capital social souscrit) représentés par soixante-douze mille cinq cent quarante-six mille (72.546.000) actions (indépendamment de la classe), tout en renonçant à, supprimant ou limitant et autorisant le conseil d'administration à renoncer à, limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel de actionnaires existants relativement audit nouveau capital social autorisé, tel que prévu par la Loi pour toute émission d'actions conformément au Rapport.

L'Actionnaire Unique a décidé de prolonger la période de validité du capital social autorisé et par conséquent que le nouveau capital social autorisé ait une période de validité d'une période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier les articles 5.1 et 5.4 des statuts, tel que cela est décrit au point 3 de l'ordre du jour.

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de donner pouvoir à tout administrateur de la société (tel que nommé de temps à autre), avec plein pouvoir de substitution, en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des résolutions ci-dessus, y compris toutes les formalités de dépôt et d'enregistrement dans tout registre approprié et auprès de toutes autorités compétentes à Luxembourg ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2287. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 novembre 2011

Référence de publication: 2011153247/269.

(110177988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

K.M.K. Agroinvestment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.715.

Der Sitz der Gesellschaft K.M.K. Agroinvestment S.A. ist:

11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

K.M.K. Agroinvestment S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011154146/11.

(110179208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Lumiere (Lux 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.182.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 juin 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Lumiere (Lux 1) S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 25 août 2011 au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.182 (radiée),

et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011154147/16.

(110179103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Tiptop Chaussures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6460 Echternach, 28, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.126.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2011

"Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Abilio DA SILVA BORGES et Madame Virginia AUGUSTA MARQUES."

"Troisième résolution

Vu que la société n'a plus qu'un seul actionnaire, l'assemblée décide que la société est dorénavant représentée par un administrateur unique en la personne de Madame Manuela MARQUES DA GRACA, demeurant à L-6417 Echternach, 5, Haaler Buurchmauer (ci-avant à L-6440 Echternach, 46, rue de la Gare). L'administrateur unique peut valablement engager la société sous sa seule signature. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017."

Echternach, le 1^{er} octobre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Manuela MARQUES DA GRACA

Référence de publication: 2011158713/19.

(110181469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 8 juin 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Lumiere (Lux 2) S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 25 août 2011 au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B115.640 (radiée),

et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 8 Novembre 2011.

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011154148/16.

(110179098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154168/11.

(110179127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 45.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154153/10.

(110179358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Lux-Chem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 91.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154156/10.

(110179070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Nobileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.
NOBILEO S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011154161/15.

(110179185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Olympus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 100.059.

Les comptes annuels au 31 MARS 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154162/10.

(110179404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Oriental Arts and Crafts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R.C.S. Luxembourg B 16.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154163/10.

(110179359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

ProLogis European Finance IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 97.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Peter Cassells
Gérant

Référence de publication: 2011154164/14.

(110179015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pemik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154166/10.

(110179354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Primigenia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154167/10.

(110179128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Saint Martin Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 61.189.

—
Extrait du procès - verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 25 octobre 2011 à 11h00

[...]

Décisions

1) Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Fulvio Tettamanti comme délégué à la gestion journalière, avec un pouvoir de signature individuelle pour toutes les opérations de gestion journalière de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154173/16.

(110179402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Sankt Anton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.701.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154174/10.

(110179401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Schlossburg Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 106.198.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154175/10.

(110179097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.997.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 octobre 2011

Le conseil décide d'accepter la nomination de Madame Federica Gasparrini comme administrateur de la société en remplacement de Mr. Maurizio Marini prenant effet le 14 octobre 2011 et arrivant à échéance le 1^{er} mai 2015.

- Mrs. Federica Gasparrini née le 12 octobre 1972 à Foligno (Italie), demeurant à Via Bartolomeo Cristofori 33, 00146 Roma (Italie).

Le Conseil d'Administration se compose, dès lors, comme suit:

- Federica Gasparrini

- Mattia Ghielmini

- Alberto Pozzi
Luxembourg, le 11 Novembre 2011.
Référence de publication: 2011154354/18.
(110179566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Sparflex Diffusion et Participation International (SDPI), Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 68.761.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 septembre 2011, l'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Damien DESTREMAU de son mandat d'administrateur avec effet au 2 septembre 2011 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2011154178/11.
(110179421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Stella International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 41.543.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154179/10.
(110179403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.278.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 décembre 2006 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Tanzanite S.à r.l. ayant son siège social jusqu'au 25 août 2011 au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.278 (radiée),

et,

Citco REIF Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Signatures
L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2011154180/16.
(110179121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Farafina Securization S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.721.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de démissionner à partir du 1^{er} Septembre 2011

Monsieur Alexander Claessens, né 17 décembre 1951 à Wilrijk et résident à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme administrateur

L'Assemblée a décidée de nommer à partir du 1^{er} Septembre 2011

La Société ODYSSEY EVOLUTION INTERNATIONAL Inc , 3511 Silverside Road SUITE 105 Wilmington DE 19910 et enregistrée aux Delaware department of State sous le numéro 4851131

Luxembourg le 1^{er} Septembre 2011.

Pour Mr Bert Pans

Juriste

Référence de publication: 2011154398/17.

(110179834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Apollon Ventures Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 164.481.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty eight day of October,
Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED :

Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born on October 16th, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367, Schuttrange,

here represented by Mr Frank Trinteler, private employee, residing professionally in Schuttrange, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for

its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Apollon Ventures Luxembourg S. A R.L."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EURO) represented by ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) shares with a par value of ZERO POINT ZERO ONE EURO (0,01 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following manager:

Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

- 2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit octobre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU :

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né le 16 octobre 1970 à La Haye, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Schuttrange,

Ici représenté par Monsieur Frank Trinteler, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, en vertu d'une procuration sou seing privé..

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations,

créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Apollon Ventures Luxembourg S. A R.L."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro un euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

13.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

13.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par le gérant suivant:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye, Pays-Bas le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. TRINTELER, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 3 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48780. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152365/394.

(110177568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Taurus Transinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.275.

Der Sitz der Gesellschaft Taurus Transinvest S.A. ist:

11 A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Taurus Transinvest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011154181/11.

(110179194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Telles Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.292.

Le Bilan au 30 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 7 Novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011154182/10.

(110179094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

The PNC Financial Services Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.923.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour The PNC Financial Services Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011154183/15.

(110179188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.686.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La dénomination et le siège social de l'associé de la Société, Field Point (Luxembourg) il, doivent se lire désormais comme suit:

- Field Point II (immatriculée auprès du RCS sous le numéro B114.791) ayant le siège social suivant: 22, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Field Point PE IV (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011154392/18.

(110179772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154189/10.

(110179464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Uvita S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.439.

Nous vous remettons par la présente, avec effet immédiat, notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société.

D.S. CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011154191/11.

(110179006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement de Velcan Energy Luxembourg S.A. qui s'est tenue le 19 juillet 2011 au siège social.

Il a été décidé ce qui suit:

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A. pour le prochain exercice. Ce mandat viendra à l'échéance de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Extrait certifié conforme

Mr Jean Luc Rivoire / Philippe Pedrini / Mr Arnaud Kiffer

Référence de publication: 2011154192/14.

(110179174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 132.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011154195/14.

(110180240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

iSyntonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 103.524.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011154196/14.

(110180025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

mind. design & interior concepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 133.178.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2011154197/12.

(110180200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

A.L.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.751.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 avril 2011 que:

- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué ainsi que du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Thierry Hellers a changé, la nouvelle étant: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.11.2011.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011154198/16.

(110179826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

FIL International Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 165.580,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 135.062.

—
Extrait des résolutions d'un Conseil de Gérance du 12 avril 2011

Il est résolu de nommer Monsieur Allan Pelvang Gérant de la Société, à compter du 13 avril 2011.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

Claude Hellers	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Edmund James Borgen Wrigley	17 West Common Way, Harpenden, Hertfordshire, Royaume Uni
Simon Fisk	25 Cannon Street, Londres, EC4M 5TA, Royaume Uni
Allan Pelvang	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Claude Hellers
Gérant

Référence de publication: 2011154401/17.

(110180047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 79.875.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154205/10.

(110180278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Advent Kamax Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 111.508.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011154199/11.

(110180094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 137.276.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2011

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

2. L'Assemblée nomme en tant que réviseur d'entreprise, Deloitte S.A. ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011154201/15.

(110179741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

EMPF, Association de gestion de l'Ecole Française de Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 188, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg F 3.137.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2004

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts comme suit:

L'article 22 des statuts sera ainsi libellé:

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année. A la fin de l'exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé aux fins d'approbation par l'Assemblée générale.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Nicolas Henckes

Administrateur

Référence de publication: 2011154206/15.

(110180232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Canna Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.357.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011154310/13.

(110180246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Société d'Industrie Mécanique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 150.340.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2011 à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

- Madame Laurence BARDELLI, employée privée, résidant professionnellement 38/40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Pedro Miguel DA FONSECA GONÇALVES, employé privé, résidant professionnellement 38/40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Ferdinando CAVALLI, employé privé, résidant professionnellement 7 rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, Administrateur;

Commissaire aux Comptes

SERVICAC S.à r.l., société ayant son siège social 4, rue Jean-Pierre PROBST, L-2352 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INDUSTRIE MECANIQUE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011158695/22.

(110181383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.
